



Le Conseil national de l'alimentation

Plaquette de présentation



1 Qu'est-ce que le CNA ?

Rôle et missions

Le CNA est une **instance consultative indépendante**, placée auprès des ministères chargés de l'environnement, de la consommation, de la santé et de l'agriculture. Il est consulté sur la définition de la **politique de l'alimentation** et émet des avis pour **éclairer la décision publique et les différents acteurs et actrices de la chaîne alimentaire** sur des sujets tels que :

- la consommation et les besoins nutritionnels ;
- la sécurité sanitaire des aliments ;
- la qualité des denrées alimentaires ;
- l'information des consommateurs ;
- la prévention des crises et à la communication sur les risques.

Voir Art.L1 du Code rural et de la pêche maritime

Ministères de rattachement

Les 4 ministères de rattachement du CNA participent aux groupes de concertation qui élaborent des avis à titre **consultatif**, afin d'**apporter un éclairage et une expertise**. Ils informent régulièrement les membres du CNA de la manière dont avancent les sujets au niveau de l'État, notamment en lien avec les recommandations du CNA.

Afin de garantir l'indépendance du CNA, les représentantes et représentants des ministères ne se positionnent pas sur les recommandations émises dans les avis du conseil. Ils ne prennent pas part au vote des avis, mais en sont destinataires.

Présidence et secrétariat

La présidence du CNA est désignée, pour une durée de trois ans, par arrêté conjoint des ministres chargés de l'environnement, de la consommation, de la santé et de l'agriculture. Son rôle est notamment **d'établir la feuille de route des travaux du CNA, d'animer les séances plénières et d'assurer un rôle de représentation de l'instance**.

Enfin, le **Secrétariat interministériel du CNA**, organise et anime les activités du CNA, sous l'égide de la présidence.



Séance plénière du CNA au ministère de la transition écologique - juillet 2022



Réunion de concertation du groupe "Nouveaux comportements alimentaires" - avril 2022

La participation citoyenne au CNA

Jusqu'à récemment, le CNA était une instance entièrement consacrée aux représentants et représentantes des maillons de la chaîne alimentaire.

En 2014, il a été **chargé d'une mission d'organisation de débats publics** sur l'alimentation par la Loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt.

Le CNA a choisi de s'interroger plus largement sur la **place qu'il pourrait consacrer aux citoyens et citoyennes dans le processus d'élaboration de ses avis**. Un groupe de travail a été mis en place afin d'explorer toutes les possibilités que l'ouverture du CNA à la participation citoyenne pourrait offrir. Des pistes et des recommandations visant à mettre en œuvre la participation citoyenne ont été proposées au CNA afin d'intégrer les citoyens de la manière la plus vertueuse possible.

En janvier 2020, les membres du CNA adoptent ces recommandations, donnant lieu à une méthodologie de la participation citoyenne. Celle-ci a été testée sur le sujet des « emballages alimentaires » puis intégrée dans la méthode de travail du CNA, notamment dans le cadre de la concertation sur la précarité alimentaire.

En savoir plus sur ces démarches participatives.



Panel citoyen sur la prévention et la lutte contre la précarité alimentaire - 2022

Pourquoi des débats citoyens au CNA ?

- Pour faire entendre la parole citoyenne aux côtés de celle des membres du CNA
- Pour connaître et prendre davantage en compte les préoccupations des citoyennes et citoyens dans les avis du CNA
- Pour que les citoyennes et citoyens puissent peser davantage sur l'élaboration des politiques alimentaires



Le CNA en quelques dates clés

Le CNA développe depuis plus de 35 ans un processus de concertation intégrant les préoccupations de l'ensemble des acteurs la chaîne alimentaire, et plus récemment celles de la société civile et des citoyens, renforçant sa position de « Parlement de l'alimentation ».

1985 : Création du CNA

Il est consulté sur la définition des politiques publiques de l'alimentation et rend des avis sur des sujets tels que la qualité de l'alimentation, un de ses premiers axes de travail.

2014 : Loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt (LAAF)

La LAAF confie au CNA la mission d'organiser des débats publics sur l'alimentation.

2020 : Adoption du guide méthodologique du Comité d'Action pour la Participation (CAP)

Le CNA a fait appel à la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) afin de bénéficier d'un appui pour construire la méthodologie d'ouverture à la participation citoyenne du CNA. Un groupe de travail appelé "Comité d'Action pour la Participation" (CAP) composé de 20 membres experts des sujets de participation citoyenne et/ou d'alimentation a ainsi été constitué sous la présidence de la vice-présidente de la CNDP, Ilaria Casillo, afin d'aboutir à un guide méthodologique, adopté en janvier 2020.

2021-22 : Mise en place de la méthodologie de la participation citoyenne sur le sujet de la précarité alimentaire

Avec l'appui de la CNDP, le CNA déploie sa méthodologie de la participation citoyenne dans le cadre de la concertation sur la prévention et la lutte contre la précarité alimentaire. 67 débats autoportés sont organisés avec une diversité de publics et de territoires et grâce à l'appui de collectivités, associations, conseils de développement... Un panel citoyen est organisé avec des personnes en situation de précarité et des personnes tirées au sort puis recrutées sur des critères de diversité. L'ensemble des constats et propositions issus de ce dispositif participatif est venu nourrir l'avis 91 du CNA sur le sujet de la précarité alimentaire.

2009 : Inscription du CNA dans la loi

Le rôle du CNA est inscrit dans la loi dans le cadre de l'élaboration du Programme National pour l'Alimentation (PNA), dont il doit assurer le suivi.

2017 : Contribution aux États Généraux de l'Alimentation (EGA)

Le CNA participe à certains ateliers des EGA en lien direct avec ses sujets, notamment l'alimentation favorable à la santé (avis n°81). Les EGA renforcent le positionnement du CNA comme un « parlement de l'alimentation ».

2020-21 : Expérimentation de l'ouverture à la participation citoyenne

Avec l'appui de la CNDP, le CNA conduit une expérimentation de l'ouverture à la participation citoyenne, en parallèle d'une concertation sur les emballages alimentaires. Trois ateliers exploratoires et un panel citoyen sont mis en place. Une centaine de propositions sont formulées par les citoyennes et les citoyens pour nourrir la concertation.



Atelier exploratoire sur le thème des emballages alimentaires avec des bénéficiaires du Secours populaire - Marseille, 2021

2 Qui compose le CNA ?

Le CNA rassemble une centaine de sièges. La diversité des membres traduit la vision transversale et systémique de l'alimentation, qui est cultivée au sein de l'instance.



Participent au travaux :



Etablissements de recherche et d'évaluation scientifique



Collectivités territoriales



Représentants des ministères dont les politiques ont un lien avec l'alimentation*

**ne disposent pas du droit de vote*

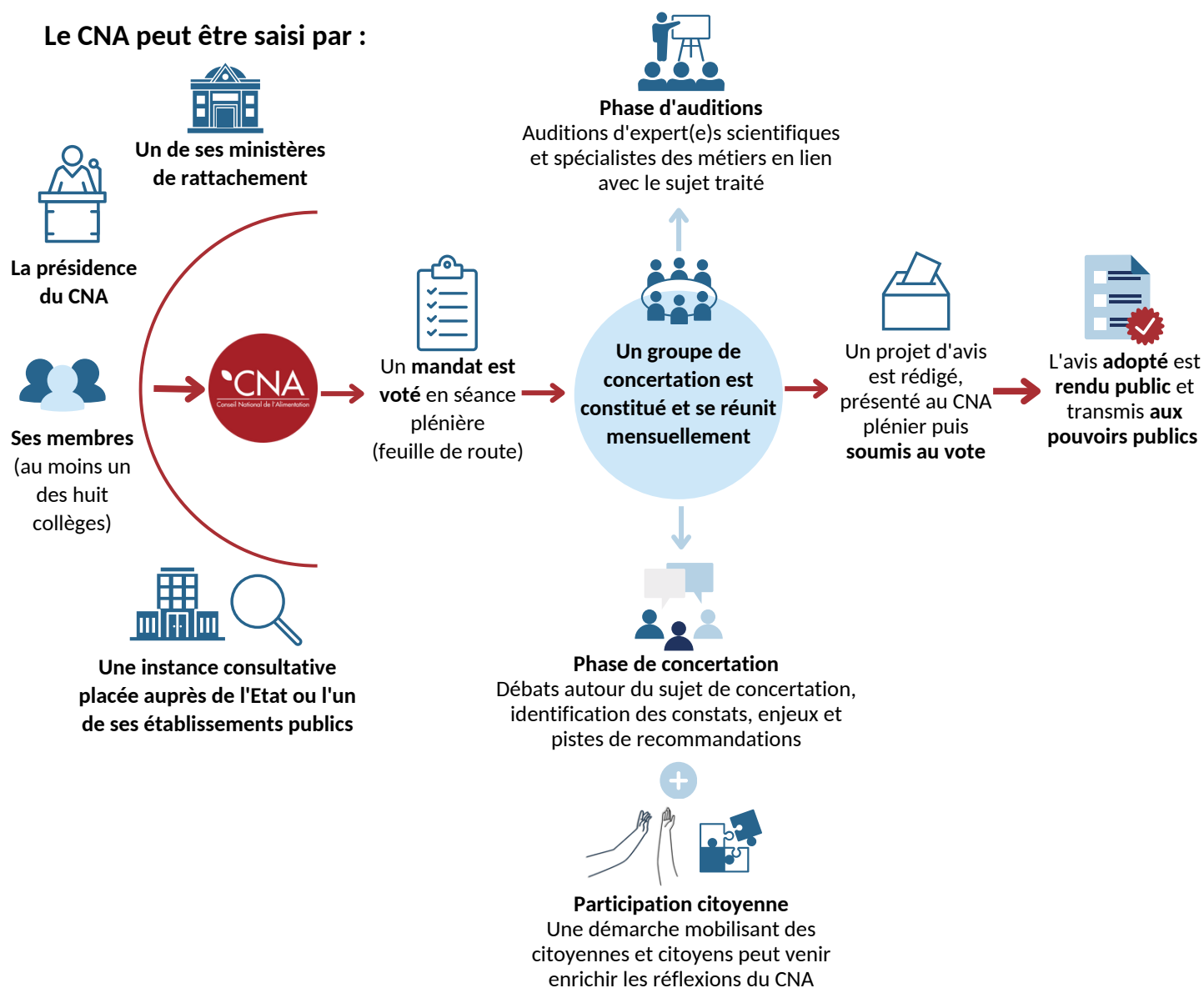
Secrétariat interministériel (SI) : équipe permanente qui coordonne les travaux sous l'égide de la présidence du CNA

Les plénières

Le CNA se réunit en assemblée plénière **3 à 4 fois par an**. L'ordre du jour est établi par la présidence du CNA et ses ministères de rattachement. Les membres du CNA peuvent également demander d'inscrire un sujet à l'ordre du jour. La présidence du CNA anime les débats et les votes. Les séances plénières ont pour objectifs de :

- Voter et adopter les **avis** ;
- Faire le point sur les **travaux en cours** ;
- Débattre sur d'autres **points et sujets pertinents** en dehors des travaux du CNA.

Les concertations



Les avis du CNA

Au travers de ce processus de concertation, le CNA a produit des avis sur des sujets comme l'alimentation favorable à la santé, l'étiquetage des modes d'élevage, les emballages alimentaires ou encore sur la précarité alimentaire.

Quelques avis récents :



ALIMENTATION FAVORABLE À LA SANTÉ

AVIS 81



COMITÉ NATIONAL D'ÉTHIQUE DES ABATTOIRS

AVIS 82



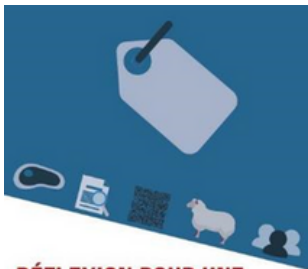
RETOUR D'EXPÉRIENCE DE LA CRISE DU FIPRONIL

AVIS 83



ÉDUCATION À L'ALIMENTATION

AVIS 84



RÉFLEXION POUR UNE EXPÉRIMENTATION D'UN ÉTIQUETAGE DU MODE D'ÉLEVAGE

AVIS 85



FRUITS & LÉGUMES POUVANT ÊTRE EXEMPTÉS DE L'INTERDICTION DE PRÉSENTATION DANS DES EMBALLAGES PLASTIQUES

AVIS 86 - AVIS INTERMÉDIAIRE



SOBRIÉTÉ EN EMBALLAGES ALIMENTAIRES

Développement du vrac et autres pistes d'actions

AVIS 88



RETOUR D'EXPÉRIENCE DE LA CRISE COVID-19

Période du premier confinement national

AVIS 89



NOUVEAUX COMPORTEMENTS ALIMENTAIRES

Propositions d'actions pour une alimentation compatible avec des systèmes alimentaires durables

AVIS 90



PRÉVENIR ET LUTTER CONTRE LA PRÉCARITÉ ALIMENTAIRE

AVIS 91



Consulter l'ensemble des avis rendus par le CNA





Conseil national de l'alimentation

78 rue de Varenne

75349 Paris 07 SP

cna@agriculture.gouv.fr

Suivez-nous sur nos réseaux sociaux



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE,
DE L'ÉNERGIE, DU CLIMAT,
ET DE LA PRÉVENTION
DES RISQUES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**MINISTÈRE
DE LA SANTÉ
ET DE L'ACCÈS
AUX SOINS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES
ET DE L'INDUSTRIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT**

*Liberté
Égalité
Fraternité*